

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction Publique porte à la connaissance des candidats que les inscriptions aux concours ci-après désignés se poursuivront jusqu'au **vendredi 19 janvier 2018, délai de rigueur**. Il s'agit :

- 1) du concours de recrutement exceptionnel **d'intégration des Agents journaliers** ;
- 2) du concours professionnel exceptionnel d'accès à l'emploi de Conseiller d'Education Préscolaire et Primaire ;
- 3) du concours professionnel exceptionnel d'accès à l'emploi de Professeur de Lycée ;
- 4) du concours professionnel exceptionnel d'accès aux grades A5, A6 et A7 pour les fonctionnaires du secteur Education / Formation de grade A4 ;
- 5) du concours professionnel exceptionnel d'accès au grade A5 pour les fonctionnaires de l'Administration générale de grade A4 ;
- 6) du concours professionnel exceptionnel d'accès aux grades A5 pour les Inspecteurs d'Orientation, les Inspecteurs d'Education, les Inspecteurs d'Education Surveillée et les Inspecteurs d'Education Spécialisée ;
- 7) du concours professionnel exceptionnel d'accès au grade A5 pour les professeurs de Lycée de grade A4 ;
- 8) du concours professionnel exceptionnel d'accès au grade A6 pour les fonctionnaires de l'Administration générale de grade A5 ;
- 9) du concours professionnel exceptionnel d'accès au grade A7 pour les fonctionnaires de l'Administration générale de grade A6 ;
- 10) du concours professionnel exceptionnel d'accès aux grades A6 et A7 pour les fonctionnaires de grade A5 ou A6 exerçant des fonctions de Directeur de Cabinet, de Directeur de Cabinet Adjoint, de Chef de Cabinet, de Directeur Général d'Administration Centrale, de Directeur Général Adjoint d'Administration Centrale ou assimilés ;
- 11) du concours professionnel exceptionnel d'accès aux grades A5 et A6 pour les fonctionnaires du Secteur de la Santé de grade A4 ;

- 12) du concours professionnel exceptionnel d'accès au grade A6 pour les fonctionnaires du secteur de la Santé de grade A5 ;
- 13) du concours professionnel exceptionnel d'accès au grade A7 pour fonctionnaires du secteur de la Santé de grade A6 ;
- 14) du concours professionnel exceptionnel d'accès au grade A4 pour les fonctionnaires de grade A3 de l'Administration Générale et exerçant les fonctions d'Inspecteur Général ou assimilés

Les inscriptions se font sur le site internet www.fonctionpublique.gouv.ci.

Fait à Abidjan, le 29 décembre 2017

**P/le Ministre et par ordre
Le Directeur de Cabinet**



OKA K. Séraphin
Administrateur